

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 juillet 2012.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 V. 113 - Vœu relatif aux expulsions locatives.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le vœu du Conseil du 20^e arrondissement adopté à l'unanimité le 28 juin 2012 ;

Considérant qu'à Paris, la situation reste très tendue sur le marché de l'immobilier : pénurie d'offre de logements, prix de vente ou de location inaccessibles à une majorité de familles, pénurie de logements sociaux ;

Considérant que de nombreux habitants ne trouvent pas à se loger décemment, d'autres, une fois passée la trêve hivernale, risquent l'expulsion, même s'ils sont bénéficiaires de la loi DALO (Droit au Logement Opposable) ;

Considérant que tous les efforts que peuvent faire certains arrondissements (dont le 20^e arrondissement) pour augmenter le nombre de logements sociaux ne pourront pas répondre à la demande car c'est un problème qui doit être traité à l'échelle régionale ;

Considérant que les premières réponses gouvernementales (blocage des loyers à la relocation, par exemple) vont dans le bon sens, mais restent largement insuffisantes ;

Considérant que, malgré les efforts des uns, les avancées des autres, plusieurs familles de notre arrondissement sont menacées d'expulsion, sans relogement ;

Considérant que les vacances d'été sont sources d'inquiétude pour ces familles, qui craignent « un mauvais coup », alors que les réseaux et associations qui les soutiennent sont plus difficilement mobilisables ;

Sur la proposition de Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Denis BAUPIN, Michel CHARZAT, Mme Katia LOPEZ et des élu-es du groupe Europe-Écologie - Les Verts et Apparentés,

Demande :

A M. le Maire de Paris de s'adresser au Préfet de Police pour qu'il ne fasse pas exécuter les expulsions des bénéficiaires du DALO sans les propositions de relogement prévues par la loi.